

Conseil municipal du 4 avril 2019 Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de RONGERES, légalement convoqué le 21 mars 2019 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Michelle BERTHIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Lionel CHIGNOL, Isabelle de CHAVAGNAC, Chantal DESSERT, Nathalie GADET, Philippe GENIN, Brigitte MAITRE, Michel MAITRE, Christophe MINET, Catherine PISSOCHET, Olivier PISSOCHET, Laurent POURRET, Hervé POIGNÉ, Dominique VERDIER

Etait absent excusé: Bertrand GAUTHIER,

Pouvoir : aucun

Le Conseil Municipal désigne Michel MAITRE, secrétaire de séance et Mme GAY Béatrice, secrétaire auxiliaire

Mise au vote du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2019 :

<u>POUR :</u> à l'unanimité <u>ABSTENTION :</u> 0 <u>CONTRE :</u> 0

Avant d'entamer la présentation des points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire demande l'autorisation de procéder à l'inscription d'une nouvelle délibération, à savoir :

 « Intercommunalité - prise de compétence « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire » par la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire -Modification statutaire

Le conseil municipal réuni donne son accord à l'unanimité pour le rajout de ce point à l'ordre du jour de la séance en cours.

Pour l'aspect budgétaire de cette séance, Madame le maire donne la parole à Michel MAITRE, adjoint aux finances.

Budget primitif assainissement (M49) - année 2019

1. Affectation du personnel communal pour l'assainissement

Michel MAITRE rappelle que l'entretien des matériels des stations de traitement des eaux usées est assuré par le SIVOM Val d'Allier. En revanche, la partie entretien des espaces verts est à la charge de la commune. Le budget assainissement reverse donc une somme au budget général pour couvrir les heures de l'agent communal.

Délibération :

- Vu la délibération 2008-12-01 modifiant le nombre d'heures mensuelles des agents communaux pour le budget annexe d'assainissement M 49,
- Vu la convention avec le SIVOM du Val d'Allier concernant l'entretien du réseau,

_



M. Didier GROSEILLER	Tech	nique 4he	ures/mois 12 r	nois / 2019
		Mensuel 2019		TOTAL
		Salaire	Cotisation	Année 2019
012 - article 6411				490,20
Salaire net DIDIER		26 16		422.02
		36,16	4,59	433,92 55,08
CNRACL Agent Titulaires			•	<u> </u>
KAFP			0,10	1,20
012 - article 6413				135,60
URSSAF Agents Titulaires (salariale)			4,67	56,04
(patronale)			6,63	79,56
012 - article 6453				163,20
CNRACL Agents Titulaires (patronale)			13,33	159,96
ATIACL Agents titulaires (patronale	2)		0,17	2,04
RAFP (patronale)			0,10	1,20
040 114 4004				2.11
012 - article 6336				9,14
Centre de gestion			0,37	4,44
CNFPT			0,39	4,70

Madame le Maire propose d'actualiser la délibération précédente pour l'année 2019.

Après délibération et vote avec 14 voix pour, le conseil municipal :

 DECIDE d'actualiser la délibération 2008-12-01 concernant l'affectation des heures de l'agent communal pour le budget annexe d'assainissement 2019.
 La somme de 798.14 € sera donc reversée au budget assainissement.

36,16

30,35

798,14 €

2. Vote du budget primitif 2019 Assainissement

Monsieur Michel MAITRE, rapporteur de la commission des finances, présente la proposition de budget annexe d'assainissement au conseil municipal.

<u>Pour la section d'EXPLOITATION</u>, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2019 présenté s'équilibre à la somme de 37 596.00 €

<u>Pour la section d'INVESTISSEMENT</u>, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2019 présenté s'équilibre à la somme de 475 301,00 €. Les travaux de renouvellement de réseaux et de construction d'une station d'épuration en lieu et place de l'ancienne, route de Montaigu, ont été comptabilisés ainsi que l'ensemble des subventions notifiées.

Le budget primitif, tel que présenté, nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de 4 150.00 €

Un emprunt est prévu. Il sera ajusté en fonction des factures et du délai de versement des subventions.

MAIRIE – 1 place de l'église – 03150 RONGERES



Après présentation, délibération et vote **14 voix pour**, le Conseil Municipal **approuve** le budget annexe primitif d'assainissement 2019 (M49).

Isabelle de CHAVAGNAC fait un aparté pour signaler que la fontaine route de Montaigu le Blin à côté de la station ne coule plus. Elle s'inquiète de savoir si la source n'aurait pas été déviée... Les agents ont signalé de leur côté un afflux d'eau anormal dans la station. Ce point sera vérifié.

Budget primitif principal (M14) - année 2019

1. Vote des taxes locales

Considérant la baisse de la dotation forfaitaire pour cette année 2019 ;

Vu les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues pour ce même exercice budgétaire ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, afin de ne pas mettre la commune en difficulté, d'augmenter les taxes communales.

Après exposé de Monsieur Michel MAITRE, rapporteur de la commission des finances, Madame le maire propose une augmentation commune des trois taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, pour l'année 2019 comme suit :

	Taux communaux 2019	
тн	17.93 %	
TFB	13.42 %	
TFNB	36.31 %	

Après délibération, <u>avec 8 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre</u>, le conseil municipal décide de procéder à l'augmentation des taxes communales comme indiqué ci-dessus pour l'année 2019.

2. Frais de scolarité année 2018-2019 pour les enfants non domiciliés à RONGERES

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2013, il est proposé au conseil municipal d'accepter le principe de participation des communes de résidence aux frais de scolarité de leurs élèves. Les communes acceptant la scolarisation de leurs élèves à RONGERES se verront ainsi demander une participation aux frais de scolarité supportés par la commune de RONGERES.

Le montant de la participation est alors fixé à $635.05 \in$ par enfant à compter de la rentrée scolaire 2012 - 2013 ; il est dit que ce montant sera augmenté chaque année au 1^{er} septembre selon l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation (référence INSEE) sur une année (du 1^{er} juin au 1^{er} juin N+1).

Cette participation a été réévaluée pour 2017 - 2018 de 0.7 % d'augmentation soit un montant de 651.66 €.

Madame le Maire précise alors qu'en juin 2018, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2.0 % sur un an et propose d'appliquer cette hausse au tarif de l'an passé, 651.66 €. Le tarif concernant les frais de scolarité sera donc de $\underline{664.69}$ € pour l'année scolaire 2018 - 2019.



Le Conseil Municipal, après délibération, avec 14 voix pour :

Décide d'appliquer le pourcentage de variation des prix à la consommation INSEE de + 2.0 % aux frais de scolarité demandés aux communes qui acceptent la scolarisation de leurs enfants à RONGERES,

Dit que pour l'année scolaire 2018 - 2019, cette participation s'élèvera à <u>664.69 €</u> par enfant hors commune scolarisé à Rongères,

Mandate Madame le Maire pour émettre les titres correspondants auprès des communes concernées.

3. Vote des subventions aux associations

Madame le Maire, conformément au code des collectivités territoriales, sollicite le conseil municipal afin qu'il se prononce sur le versement de subventions de fonctionnement aux divers clubs et associations de droit privé qui ont sollicité la commune de Rongères pour l'année 2018.

Après présentation, délibération et vote

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

le Conseil Municipal approuve le versement des subventions dont le montant est indiqué ci-dessous :

Désignation	Montant
AMCR	150.00 €
ASR	500.00€
La Gym	400.00 €
Pétanque Rongèroise	400.00 €
Club de l'amitié	250.00 €
Les Amis des écoles	450.00 €
Passion création	250.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
La Boîte à Fils	200.00€
Les Affranchis	150.00 €

Désignation	Montant
Club de natation	80.00 €
Société musicale	250.00 €
Association des Maires	227.68 €
Bibliothèque dép.	79.52 €
Souvenir Français	60.00 €

Total : 4 447.20 €

1. Vote du budget primitif 2019 principal (M14)

Monsieur Michel MAITRE, rapporteur de la commission des finances, présente la proposition de budget principal au conseil municipal, en tenant compte des décisions prises en séance en matière de taux des taxes communales et des subventions votées.

<u>Pour la section de Fonctionnement</u>, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2019 présenté s'équilibre à la somme de <u>426 239.00</u> € avec un virement à la section d'investissement de <u>49 418.00</u> €, un versement de subvention d'équilibre sur le budget annexe d'assainissement de <u>4 150.00</u> € et une subvention de fonctionnement sur le budget du CCAS d'un montant de <u>6 781.00</u> €.

<u>Pour la section d'Investissement</u>, tant en recettes qu'en dépenses, le budget primitif 2019 présenté s'équilibre à la somme de $170\ 073.26\ \epsilon$.

Après présentation, délibération et vote 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal 2019 (M14) tel que présenté.



Une discussion démarre sur les travaux prévus notamment au niveau de la cantine, des écoles et de la garderie. Michel MAITRE précise que le petit chauffe-eau situé dans le couloir de la cantine est hors service et que celui-ci a créé une coupure d'électricité. Monsieur RATINIER de Bourbonnaise de Travaux Electriques est intervenu, un devis de remplacement de l'appareil est en cours.

Au sujet du compteur électrique, Chantal DESSERT souhaite savoir s'il est normal que le compteur cantine soit aujourd'hui le même que celui de la maternelle. En effet, cela n'était pas le cas auparavant. Réponse lui est faite que des compteurs LINKY ayant été installés l'an passé, les raccordements n'ont peut-être pas été réalisés correctement.

D'autre part, elle souhaite savoir quel sera le style de porte qui sera installée à l'entrée de la garderie. Une porte automatique aurait un côté pratique et sécurité car les animatrices pourraient l'ouvrir à distance et les enfants se trouvant à l'intérieur ne pourraient pas sortir (à la différence d'une barre anti-panique). Michel MAITRE précise que pour l'instant, il s'agit d'une porte avec une barre anti-panique.

Un point est fait sur les extincteurs car certains n'ont pas été vérifiés récemment. Un prestataire sera contacté pour procéder rapidement à la vérification de l'ensemble (SPARA? Protection Incendie Bourbonnaise?)

Enfin, Isabelle de CHAVAGNAC, qui a participé au dernier conseil d'école, fait remonter une demande des enseignantes d'avoir une nouvelle information sur les installations existantes à l'école. Elle s'adresse à Olivier PISSOCHET qui s'en était chargé en début de mandat.

Encaissement de chèque

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un chèque du Trésor Public d'un montant de 16 € relatif à un dégrèvement de taxe foncière sur l'année 2018 suite à la sécheresse.

Elle précise qu'une délibération est inutile puisque ce chèque, comptablement parlant, a été encaissé en annulation de la somme payée l'an passée.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Modification statutaire de la Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire (Mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire)

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 18 mars 2019, le conseil de la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire a décidé de prendre la compétence « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire », d'approuver l'adjonction d'une nouvelle compétence « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire », au titre d'une compétence facultative portant le n°10 dans les statuts de la communauté de communes et d'approuver les statuts ainsi modifiés.

Madame le Maire expose la démarche de solidarité de la communauté de communes au profit de l'ensemble de la population du territoire d'Entr'Allier, Besbre et Loire, par la mise en place d'une complémentaire santé communautaire.

En effet, le constat au niveau national du renoncement aux soins d'une partie de la population alerte les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Par ailleurs, le succès du dispositif de la « mutuelle communale » a entraîné une multiplication des projets partout en France, dans l'idée de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de favoriser l'accès aux soins pour tous. Aujourd'hui, les communes rurales comme les grandes villes, proposent ce service à leurs habitants.



Ainsi, tous les habitants intéressés peuvent s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations jusqu'à 50% moins élevées pour le même niveau de prestations.

L'adhésion à une complémentaire santé communautaire doit permettre aux foyers du territoire de bénéficier d'un panel de garanties santé essentielles pour un tarif plus bas que lors d'une souscription individuelle, car il sera négocié pour un groupe d'habitants.

Les contrats pourront être signés entre l'organisme de mutuelle complémentaire santé retenu et les habitants, à l'issue d'une consultation lancée par la communauté de communes.

Après avoir donné lecture des statuts modifiés, et considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

Madame le Maire soumet la présente décision au vote de l'assemblée municipale.

Entendu cette exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver la modification statutaire décidée par le conseil de la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire réuni en séance ordinaire le 18 mars 2019,

D'approuver le projet de statuts communautaires ci-annexé,

De transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Allier, ainsi qu'à Monsieur le Président de la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire.

En conclusion, des conseillers précisent cependant que beaucoup de personnes salariées disposent déjà d'une complémentaire santé obligatoire via leur employeur et que toute cette catégorie de population ne sera pas touchée.

Questions diverses

Bureau de vote des élections européennes du 26 mai 2019 :

	Elu n°1	<u>Elu n°2</u>	Elu n°3
8 h - 10 h 30	Lionel CHIGNOL	Chantal DESSERT	Dominique VERDIER
10 h 30 - 13 h 00	Olivier PISSOCHET	Isabelle de CHAVAGNAC	Christophe MINET
13 h 00 - 15 h 30	Michel MAITRE	Brigitte MAITRE	Hervé POIGNÉ
15 h 30 - 18 h 00	Mme le Maire	Nathalie GADET	Laurent POURRET
Dépouillement	Mme le Maire, Isabelle de CHAVAGNAC, Chantal DESSERT, Philippe GENIN, Laurent POURRET		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE RONGÈRES

<u>Cérémonie du 8 mai :</u>

Préparation de la salle le mardi 7 mai en fin d'après-midi.

Tous les conseillers pensent être présents pour le 8 mai sauf Brigitte MAITRE et Hervé POIGNE selon ses astreintes.

SIVOM :

Michel MAITRE informe des nouveaux tarifs de l'eau votés par le SIVOM : + 0.02 € / m^3 (1.39 € TTC), + 2.11 € pour l'abonnement (40.09 € TTC), + 0.13 € / contrôle des poteaux incendie.

SICTOM :

Michel MAITRE fait également part d'un bref compte rendu de la dernière réunion du SICTOM à laquelle il a assisté. Il précise que la TEOM baisse globalement de 100 000 € en 2019 mais qu'il s'agit sans doute de la dernière année de baisse. Il informe que cette baisse de TEOM cette année est en partie due aux économies réalisées par le renouvellement de la flotte des véhicules, qui a fait baisser la consommation de gasoil.

Lionel CHIGNOL attire l'attention sur le fait qu'il convient de ne pas confondre TEOM et REOM (la REOM est votée par la communauté de communes et ne suit pas toujours les tendances de la TEOM).

Michel MAITRE informe de l'ouverture d'un nouveau centre de tri à CHEZY fin avril et distribue les prospectus réalisés par le SICTOM pour promouvoir les nouveaux gestes de tri à adopter à partir du 1^{er} mai. Il précise que le mauvais tri coûte très cher au SICTOM (entre 120 000 € et 150 000 € par an).

Sortie scolaire du 11 juin :

Chantal DESSERT informe d'une sortie scolaire pour toute l'école le 11 juin prochain. Il n'y aura donc pas de cantine ce jour-là. Dilane BUSSEROLLES propose donc d'aider Didier et Jean-Yves dans leur travail, d'autant plus qu'il s'agit du lendemain du week-end de Pentecôte. L'ensemble du Conseil Municipal en prend note et valide la demande.

Table de Ping-pong :

Christophe MINET fait part de la demande des Amis des Ecoles pour l'installation d'une table de ping-pong à l'école des Tilleuls. Celle qui s'y trouve actuellement est en effet inutilisable. L'association propose deux options : le scellement d'une table en béton dans la cour de l'école ou l'achat d'une table pliante mais nécessité d'avoir un local pour la ranger. S'il s'agit d'une table pliante, elle sera intégralement financée par l'association des Amis des Ecoles. Christophe MINET propose donc de laisser à l'association les anciens WC, à condition de les aménager en local (enlèvement du système de chasse d'eau puis ciment au sol pour boucher les évacuations). Il en profite également pour rappeler que le local situé sous le préau de l'école des Tilleuls est totalement vidé et qu'il serait bien de le proposer à une association (Comité, Amis des Ecoles) qui pourrait ainsi libérer de l'espace à l'étage de la Mairie.

Fleurissement :

Nathalie GADET explique ce qui a été fait au cimetière, au niveau des entrées du bourg, dans les divers massifs de la commune (arrachage d'herbe, suppression de buses servant de pot de fleurs, repiquage de plants) et des idées de réaménagements des espaces, notamment avec des vivaces.

Tennis :

Madame le Maire informe avoir reçu du Comité Départemental de Tennis de l'Allier l'annonce de la radiation du Club de Tennis de Rongères par la Fédération. Michel MAITRE assure quant à lui que l'ex-président, Patrice MARTIN, a entamé des démarches auprès de la Préfecture et que la dissolution du club devrait intervenir



courant mai. Madame le Maire précise alors que l'association « Les Affranchis » pourrait bénéficier d'une simple mise à disposition du court et du club-house pendant un an, le temps d'apprécier sir la charge n'est pas trop lourde pour elle.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 30.

Michelle BERTHIER, Maire	Lionel CHIGNOL	Isabelle de CHAVAGNAC
Chantal DESSERT	Nathalie GADET-AUROUX	Bertrand GAUTHIER Absent excusé
Philippe GENIN	Brigitte MAITRE	Michel MAITRE
Christophe MINET	Catherine PISSOCHET	Olivier PISSOCHET
<u>Hervé POIGNÉ</u>	Laurent POURRET	Dominique VERDIER